



Plan d'action en périnatalité et petite enfance 2023-2028

Revenir à l'essentiel

Julie Deschamps, Direction du développement, de l'adaptation et de l'intégration sociale

Dominique Fortier, Direction santé mère-enfant

25 septembre 2024

Votre
gouvernement



Québec 



Plan de présentation

2



- Plan d'action en périnatalité et petite enfance 2023-2028
 - Portée
 - Principes directeurs
 - Présentation des 4 axes
 - Quelques actions concrètes
- Conclusion

Plan d'action en périnatalité et petite enfance

3

Portée

- Plan d'action sur 5 ans, soit 2023-2024 à 2027-2028.
 - Intégration du volet « petite enfance » :
 - Offre globale de soins et services en cohérence avec le continuum de vie des familles
 - Les besoins des familles ne cessent pas une fois que l'enfant est né
 - Certains besoins apparus au cours de la période périnatale peuvent se poursuivre dans le temps
 - Pertinence reconnue via la consultation des partenaires
- *Période couvrant de la grossesse jusqu'à ce que l'enfant ait 5 ans.*

Plan d'action en périnatalité et petite enfance

4

2 principes directeurs

- Travail collaboratif pour améliorer les transitions et augmenter la capacité
 - Tous les professionnels du réseau de la santé et des services sociaux
 - Intervenants du milieu communautaire
 - Tous les niveaux ont des responsabilités: national, régional et local
- Partenariat avec les familles
 - Au cœur de la prise de décision
 - Inclusivité
 - Respect de la cellule familiale: mère, père/coparent, bébé

Plan d'action en périnatalité et petite enfance

5

4 axes

1. **Renforcer le pouvoir d'agir**
2. Innover pour améliorer l'accès
3. **Soutenir les professionnels et les intervenants dans leurs interactions avec les familles**
4. Développer des outils pour soutenir l'organisation de services

Axe 1

Renforcer le pouvoir d'agir

Vise à renforcer le pouvoir d'agir des parents

Actions qui concernent et s'adressent principalement à la population générale - principalement les familles - afin de les soutenir dans l'expérience de la périnatalité et de la parentalité.

Axe 1 – Objectifs et exemples d’actions

7

Objectif 1.1 : Centrer les soins sur la cellule familiale

Exemples d’actions :

1. Adapter les environnements et les pratiques pour soutenir et protéger la cellule familiale et pour favoriser la **participation de la mère et du père, du coparent ou de la personne significative** tout au long de la trajectoire périnatale et de la petite enfance.
 - Cours prénataux adaptés
 - Horaire flexible
 - Formation et sensibilisation des intervenants

Axe 1 – Objectifs et exemples d’actions

8

Objectif 1.1 : Centrer les soins sur la cellule familiale

Exemples d’actions :

2. Adapter les formulaires et les pratiques pour y **inclure le père et coparent.**
 - Ajout des coordonnées du père ou du coparent sur les formulaires.
 - Offrir des plages horaires de rendez-vous en soirée pour faciliter la participation du père ou du coparent.

Axe 1 – Objectifs et exemples d’actions

9

Objectif 1.1 : Centrer les soins sur la cellule familiale

Exemples d’actions :

3. Mettre en place des espaces et des ressources pour favoriser l’implication et la participation des parents dont le nouveau-né est hospitalisé.

Comment?

- Prévoir un espace pour le coparent et préserver l’intimité de la famille.
- Offrir aux parents la possibilité de dormir et manger sur place.
- Favoriser le contact parental en impliquant les parents dans les soins.

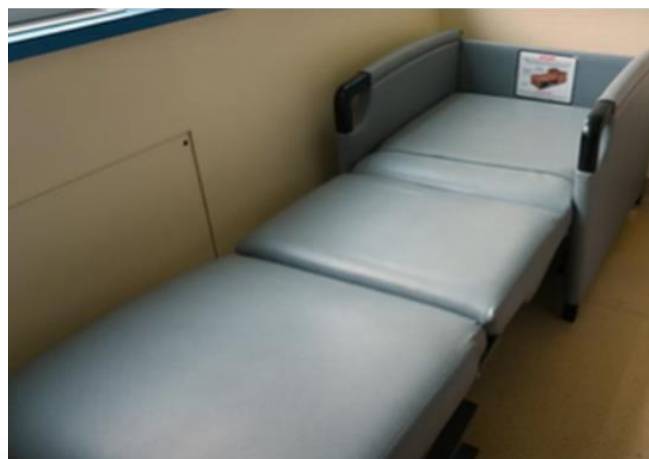
Axe 1 – Objectifs et exemples d’actions

10

Plus concrètement...

Voici à quoi ressemble une *chambre familiale*

- Chambre individuelle spacieuse (cohabitation avec équipe de soins)
- Salle de bain privée
- Lit, sofa-lit ou fauteuil pour les proches



Axe 1 – Objectifs et exemples d’actions

11

Aire communes ou partagées (exemple d’une unité néonatale)



Aménagements possibles:

- Ajout d’une chaise pour le parent
- Ajout d’un rideau
- Espace pour dormir dans l’hôpital ou à proximité
- Autorisation de visites en soirée
- Implication du parent dans les soins (ex.: peau-à-peau)

Axe 1 - Objectifs et exemples d'actions

12

Objectif 1.3 : Mettre en place des pratiques et des environnements favorables à la parentalité et au développement de l'enfant

Exemples d'actions :

1. Mettre en place un **programme universel de soutien des pratiques parentales**, basé sur les données probantes.
2. Faire connaître aux parents les **ressources d'aide et de soutien en matière de santé mentale**.



[Outils de promotion d'une santé mentale positive en périnatalité - Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux \(gouv.qc.ca\)](#)

Axe 1 - Objectifs et exemples d'actions

13

Objectif 1.3 : Mettre en place des pratiques et des environnements favorables à la parentalité et au développement de l'enfant

Exemples d'actions :

3. Favoriser le déploiement des **pratiques optimales en allaitement pour soutenir les femmes et leur famille dans la prise de décisions** quant au mode d'alimentation du nourrisson ainsi que dans la préparation, l'amorce et la poursuite de l'allaitement.
 - Implication du père et du coparent dans l'allaitement

Axe 1 - Objectifs et exemples d'actions

14

Objectif 1.4 - Informer les parents au bon moment et selon leurs besoins

Exemples d'actions :

1. Bonifier l'information transmise aux parents via le **Service Ma grossesse**.
2. Diffuser et implanter un cadre de référence pour soutenir l'organisation et **l'animation de rencontres pré et post natales**.
 - Prise en compte de l'animation auprès des pères.
3. Diffuser des outils permettant de sensibiliser la population au **deuil périnatal et à la prévalence des fausses couches** et à leurs effets sur les parents et leur entourage.
 - 15 octobre 2024: 1^{ère} Journée québécoise de sensibilisation au deuil périnatal

Axe 3

Soutenir les professionnels et les intervenants dans leurs interactions avec les familles

Visé à soutenir les professionnels et les intervenants dans certains contextes où les interactions avec les familles nécessitent des habiletés particulières

Axe 3 - Objectifs et exemples d'actions (suite)

16

Objectif 3.2 : Miser sur l'expertise de chacun par des pratiques de collaboration

Exemple d'action :

1. Favoriser une connaissance des services, une confiance et une **collaboration mutuelle entre le RSSS et le milieu communautaire.**
 - Personnes identifiées au sein des équipes de périnatalité des CLSC et des organismes communautaires pour faciliter les échanges entre les réseaux

Conclusion : *Revenir à l'essentiel*

- Ajout de la petite enfance au Plan d'action sur la périnatalité
- Services inclusifs et centrés sur la famille
- Travail collaboratif pour augmenter l'accès : RSSS + OC

Des questions?

